

Réunion du conseil municipal du 19 décembre 2013.

La réunion a lieu à la mairie, à 20 H. 00. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués. Tous sont présents sauf Mme VERBIGUIE qui a donné procuration à Mme CHAUVANET, Mme DELPRAT et J-L. RAYNAL, excusés.

1. **P.V. de la réunion du 30 octobre** : Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2. **Point sur les travaux** :

Voirie : Un programme 2014 a été arrêté : Rue de la « Crou » à Spontour, Cité de la Chassagnade et voie au Breuil. Les dossiers seront préparés pour les demandes de subventions. La consultation d'entreprises sera faite mais l'ouverture des plis sera laissée à la nouvelle équipe municipale qui devra également l'entériner par le vote du budget 2014.

Service des Eaux : Pour les captages du Mons, à la demande de P. REYDEMANEUF, le périmètre immédiat sera mieux délimité. Le sondage des sources sera contrôlé. Une réunion avec le C.P.I.E. (M. LAROCHE) doit avoir lieu le 7 janvier.

Les travaux du château d'eau du Mons ont été exécutés par l'entreprise THEOS.

Pour la conduite d'eau de Chassagne, après analyse des offres, un complément d'informations doit être demandé pour le lot 2. La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau pour attribuer les travaux.

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 270 000 € sur 12 ans au taux de 3.18% à la Banque Postale pour couvrir cette dépense et la réhabilitation des captages. Le Conseil autorise le Maire a signé tous les documents relatifs à cet emprunt.

Assainissement : La société SOCAMA a remis un avant-projet sommaire pour la nouvelle station d'épuration du Bourg. L'avis favorable des services compétents (Conseil général, Agence de l'Eau et Police de l'Eau de la Direction des Territoires) doit être obtenu afin de prétendre à l'octroi de subventions.

Bâtiments : Les travaux de la maison de l'entrée du bourg avancent mais ont deux mois et demi de retard. L'achèvement des travaux est prévu pour fin février – mi-mars.

Le traçage des limites pour la pratique du FUTSAL dans la salle omnisports a été commandé et devrait être fait avant les fêtes.

3. **Tarifs 2014** : Le conseil fixe les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2014 pour les locations (salles, chapiteau, gîtes et camping de Spontour).

Le m3 d'eau sera facturé 1.10 €. La taxe de raccordement est fixée à 19.00 € La redevance pour assainissement est fixé à 0.70 € par m3 d'eau consommé.

Le loyer mensuel de la maison située près des Ecoles est fixé à 300 € mais ne sera appliqué qu'à partir du 1er juin 2014 compte tenu des importants travaux qu'a effectué le locataire avant d'entrer dans les lieux .

Parcelle F 497 à Durfort : Conformément à la loi, M. le Maire demande à D. CHAULET de quitter la salle avant d'aborder la question de la parcelle qui tient lieu de placette publique dans le village de Durfort. Il est rappelé que M. D. CHAULET est acquéreur d'une bande de terrain de 5m environ afin de créer une ouverture sur le pignon de la grange qu'il vient d'acheter. La commission de la voirie s'est rendue sur les lieux le 6 novembre afin d'en déterminer les limites. Depuis plusieurs demandes d'acquisition pour le reste de la parcelle ont été adressées à M. le Maire par les riverains. Après délibération et vote (11 voix « Pour » et une abstention), le conseil accepte de vendre une bande de terrain à D. CHAULET et décide de conserver le reste en placette publique. Il sera demandé à un géomètre expert d'effectuer un bornage.

Ecole : Des devis seront demandés en vue de changer les stores.

La prochaine réunion du conseil est fixée au 14 mars 2014.

La séance est levée à 22 H. 15.